



## Séance du Conseil municipal Du 9 avril 2025

### SYNTHESE DES DELIBERATIONS PRISES

Nombre de conseillers élus : 11

Membres en fonction : 9

Membres présents : 8

Membres absents excusés avec procuration : 1

Membres absents excusés sans procuration : 0

Le neuf avril deux mil vingt-cinq, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à dix-huit heures à la salle du Conseil municipal de la mairie de Mayres, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 2 avril 2025 conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de ce dernier.

Membres présents : Mesdames BLANCHARD Geneviève, PIQ Eliane, Messieurs, BOUGUIN Rémi, GARDIEN Jean-Marie, GELLY Marc, LAURENT Guy, VACHER Christophe, VIDAL Roger.

Membres absents excusés ayant donné procuration : GROSJEAN Mélanie à GELLY Marc

Secrétaire de séance : Marc GELLY

Numéro	Objet de la délibération	Résultat du vote
DB012025 DB022025	APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 Le Conseil municipal, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et sur l'exécution des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal et du budget de l'eau, déclare, que les comptes de gestion dressés par le comptable public, pour l'exercice 2024, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.	Approuvée
DB032025 DB042025 DB052025 DB062025	APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 ET AFFECTATIONS DES RESULTATS <u>Budget principal</u> : un excédent de fonctionnement de 251 583.30 €, un déficit de financement en investissement de 52 568.53 €, un excédent de financement d'investissement corrigé des restes à réaliser de 25 004.47 €, affectation de la somme de 251 583.30 € en section de fonctionnement reporté pour 2025. <u>Budget eau et assainissement</u> : un excédent de fonctionnement de 939.53 €, un excédent en investissement de 148 608.63 €, un excédent de financement d'investissement corrigé des restes à réaliser de 147 708.63 €, affectation de la somme de 939.53 € en excédent de fonctionnement reporté pour 2025.	Approuvée
DB072025	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS Le Comité des fêtes, 600 € ; la Chaussée des Géants, 200 € ; l'ADMR portage des repas, 110 € ; l'ADMR aide à domicile, 300 € ; l'amicale des donateurs de sang, 50€ ; l'amicale des sapeurs pompier Thueyts 160 € ; l'amicale des forestiers sapeurs, 150 € ; l'AAPPMA (pêche et protection en milieux aquatiques), 100 € ; les Joyeux pétanqueurs, 500 €.	Approuvée
DB082025	VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 Maintien des taux 2024. Taxe foncière sur les propriétés bâties, 28.25 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties 73.97 % ; Taxe d'habitation (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 5.18 %.	Approuvée
DB092025 DB102025	VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 <u>Budget principal</u> : Equilibre de la section de fonctionnement à 610 700 €, et de la section d'investissement à 423 200 € (avec report 2024 et reprise des Restes à réaliser). <u>Budget eau et assainissement</u> : Equilibre de la section d'exploitation à 109 000 € et de la section d'investissement à 206 000 € (avec report 2024 et reprise des restes à réaliser).	Approuvée
DB112025	CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL Emploi de rédacteur territorial permanent à temps non complet (30/35 <sup>ème</sup> ) à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2025 qui sera occupé par un fonctionnaire inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie relevant de la catégorie B.	Approuvée

DB122025	DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE Renonciation par la commune d'une recette du service de l'eau d'un montant de 144 € suite à la demande d'une administrée en grande détresse financière.	Approuvée
DB132025 DB142025	REVISION DES TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT Le prix du mètre cube d'eau potable : 1.35 € ; le prix de l'abonnement par trimestre au service d'eau potable : 25 € ; le prix du mètre cube d'eau d'assainissement : 0.80 €.	Approuvée
DB152024	DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES » Du fait de la grande diversité de dépenses que génère les activités relatives aux Fêtes et aux Cérémonies, le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » revêt un caractère imprécis. Alors la collectivité doit pouvoir justifier auprès du Trésorier de l'utilisation des fonds publics par une délibération de principe détaillant les principales caractéristiques des dépenses à mandater au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ». D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, tels que, par exemple les décorations de Noël, les jouets, friandises, diverses prestations servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, location de matériel, la cérémonie du 11 novembre, les Vœux du Maire, la fête du CCAS...	Approuvée
DB162025	MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMR07 POUR DENONCER LES VIOLENCES FAITES AUX ELUS	Approuvée

Levée de la séance à 20H30